

Commission des finances
1530 Payerne

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 04.02.2019

Rapport de la commission des finances sur le préavis n° 15/2018 Construction d'un bâtiment de
4 vestiaires au Stade municipal Demande de crédit complémentaire

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à l'article 53 alinéa 4 lettre h du règlement du Conseil communal, la commission des finances (CoFin) vous fait part de son avis sur le préavis cité en titre, adopté par la Municipalité le 9 janvier 2019.

Pour l'étude de ce préavis, la CoFin s'est réunie à 2 reprises et la Municipalité a répondu à différentes questions.

Préambule :

Le présent préavis porte sur la demande de crédit complémentaire en rapport avec la construction du bâtiment de 4 vestiaires au Stade municipal. Pour rappel, le 26 octobre 2017, le Conseil communal avait accepté le préavis 12/2017 prévoyant la construction d'un bâtiment de 4 vestiaires au Stade municipal pour un montant de CHF 675'000.--. Des plus-values ont directement été requises, à savoir notamment la protection de façades grâce à la peinture pré-grisée, la mise en place d'une toiture végétalisée et l'installation de WC pour personnes à mobilité réduite. Par ailleurs, il est apparu également que le devis avait été sous-estimé d'environ 10 %. Ces plus-values et ce dépassement de budget motivent le crédit complémentaire requis.

Analyse :

La CoFin constate qu'aujourd'hui, le bâtiment n'est pas terminé et que la toiture et la ferblanterie n'ont pas pu être réalisées. La toiture est ainsi actuellement bâchée de manière provisoire, en attente du crédit complémentaire. Il ne fait ainsi aucun doute à la CoFin que les travaux doivent être terminés. On regrettera toutefois, d'une part, le dépassement de budget ainsi que la sous-évaluation du devis (notamment de l'important dépassement du poste façades bois) et, d'autre part, que les plus-values requises l'aient été en cours de projet et non avant la réalisation du projet. Il apparaît en effet que ces plus-values auraient pu être évaluées avant la soumission du préavis 12/2017, la commission de finances espère qu'une plus grande précision sera atteinte dans les futurs préavis.

Mis devant le fait accompli et l'urgence de la situation, la CoFin ne peut que constater que ce financement supplémentaire est supportable pour les finances communales et est justifié.

Conclusion:

Au vu de ce qui précède, à l'unanimité, la CoFin vous propose en conclusion de voter les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Payerne

vu le préavis n°15/2018 de la Municipalité du 9 janvier 2019;

ouï le rapport de la Commission des Finances ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

d é c i d e

Article 1 : d'autoriser la demande de crédit complémentaire pour la construction de 4 vestiaires au Stade municipal pour un montant TTC de CHF 70'000.-- ;

Article 2 : d'autoriser la Municipalité à financer le montant TTC de CHF 70'000.-- par les fonds disponibles en trésorerie ;

Article 3 : d'autoriser la Municipalité de porter à l'actif du bilan, en complément de l'investissement du préavis n° 12/2017, la somme de CHF 70'000.-- et de l'amortir sur une durée de 20 ans.

Veuillez croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, à l'expression de nos sentiments dévoués.

Pour la commission des finances :

Christian Gauthier – Président

Francis Collaud

Sébastien Pedroli – Rapporteur



Sylvain Quillet

Cédric Moullet

Elbasan Krasniqi

